

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 9-230-1916 portant ratification de divers décrets prohibant certains produits à la sortie des Colonies et protectorats autres que la Tunisie et le Maroc.

n° 9-230-1916

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 janvier 1916

Numéro JO
n° 230 du 31/01/1916

Date du numéro
31 janvier 1916

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu la circulaire Ministérielle du 7 Décembre 1915, n° 1864, prescrivant la promulgation, dans la Colonie, de la loi du 22 Novembre 1915 portant ratification de divers décrets prohibant certains produits à la sortie des Colonies et protectorats autres que la Tunisie et le Maroc.

Vu le texte de la dite loi insérée au Journal Officiel de la République française du 2 Décembre 1915.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulguée dans la Colonie, pour y être exécutée selon ses forme et teneur, la loi du 25 Novembre 1915 portant ratification de divers décrets prohibant certains produits à la sortie des Colonies et protectorats autres que la Tunisie et le Maroc.

Art. 2

Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

P. SIMONI.